



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Pourçain.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIÈRE Monique, M. MACHFFERT Patrick, M. RAFFI David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCCYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOJASSIER Nadège, MARTIN Marie-Nella, PELLETIER Marie-Claude, BISSÉAU Béatrice, BOUSQUOT Brigitte

Mrs BACHIEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lucre, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, FOCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Marc

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick FOCH), GAILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFI), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIÈRE

POSTE DE VICE-PRÉSIDENT(E) VACANT ET SON RANG AU SEIN DU BUREAU

Suite au décès de Michel Doublet, Monsieur Dominique Daviaud est devenu de fait délégué communautaire titulaire (article L. 273-10 du Code électoral).

Monsieur Daviaud a présenté sa démission à ce poste le 1^{er} septembre 2022. De ce fait, Monsieur Stanislas Caillaud devient délégué communautaire (article L. 273-10 précité, 2^e alinéa).

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-2 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°51/2020 du 15 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°54-2020 du 15 juillet 2020 relative à la composition du bureau communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°53-2020 du 15 juillet 2020 relative à l'élection du 1^{er} au 6^{ème} vice-président ;

Considérant le décès de Monsieur Michel Doublet, élu 2^{ème} Vice-président par délibération n°53-2020 du 15 juillet 2020, il y a lieu de procéder à l'élection d'un(e) nouveau Vice-président(e) afin de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Président propose de faire remonter l'ensemble des vice-présidents et de mettre au vote la 6^{ème} vice-présidence.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Un deux mille vingt deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M CHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSICQUOT Nelly, DALAIS Gaelle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MAHIN Marie-Noëlle, PELLEIER Marie-Claude, BOISSEAU Branimir, BOURSICQUOT Eugénie

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDALBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Frédéric

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Le Président, conformément aux art des L.5211-1, L. 2122-4 à L.2122-8 et L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du 6ème Vice-Président.

Chaque conseiller communautaire a remis, ferme, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du 1er tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

_ Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

_ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

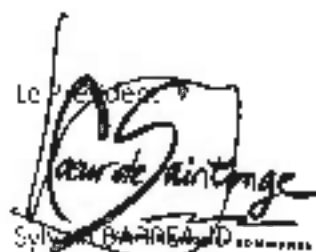
_ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2

_ Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 17

Madame Lyliane SIGNAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (29 voix), a été proclamée 6ème Vice-Présidente et déclarée installée.

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président

 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacqy, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Carole, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Moëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHFESAU Patrice, BERNARD Dominique, CAICLAUD Stanislas, DURANO Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAIEAU Stéphane, MOINET Mikhaël, POCH Patrick, STAUER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Vidéoconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

ANNULE ET REMPLACE DELIB 93_2022 SUITE ERREUR MATERIELLE

Le Président, conformément aux articles L.5211-1, L. 2122-4 à L.2122-8 et L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du 6ème Vice-Président.

Madame Lyliane SIGNAT présente sa candidature au poste de Vice-Présidente.

Chaque conseiller communautaire a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du 1er tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- _ Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- _ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- _ Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- _ Nombre de bulletins blancs : 1
- _ Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 28
- _ Majorité absolue : 15

Madame Lyliane SIGNAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (28 voix), a été proclamée 6ème Vice-Présidente et déclarée installée.

AR Prefecture

017 241700517 20220928 93618_2022-DK
Reçu de 28/Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022
R02118 14 29/10/2022

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARRAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD à la Communauté de Communes à Saint-Pol-Chéreau.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIÈRE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MAHIN Marie-Noëlle, PELLENIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHÉREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Linnet, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphanie, MOINET Mikael, POUCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALÉ Jean-Pascal

Vidéoconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGMAT Lyriane (pouvoir à Patrick POUCH), GAILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIÈRE

NOMINATION REPRESENTANT TITULAIRE EAU 17 EN REMPLACEMENT DE MICHEL DOUBLET

Suite au décès de Monsieur Michel Doublet, Monsieur le Président informe qu'il convient de nommer un nouveau délégué communautaire pour siéger au sein du Syndicat EAU 17.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-4,

Vu les élections municipales qui se sont déroulées sur la commune de Trizay le 30 août 2022 et les résultats proclamés à l'issue de ces élections

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge annexés à l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 et notamment l'article 2.1.6°

Vu les statuts du syndicat mixte fermé dénommé « Eau 17 » annexés à l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat EAU 17, et notamment son article 10

Vu la délibération n°56/2020 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CDC au sein d'EAU 17

Considérant que la Communauté de Communes Cœur de Saintonge est représentée au sein du Comité Syndical d'EAU 17 par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, issus de candidatures parmi les délégués communautaires et les conseillers municipaux des communes membres de la CDC,

Considérant que les représentants de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical

AR Prefecture

017-24130017-20220928-44_2022-11-

Reçu le 06/09/2022

Reçu le 06/09/2022

Monsieur Stanislas CAILLAUD a été désigné par le Conseil Communautaire par délibération du 15 juillet 2020

Considérant que suite aux élections municipales qui se sont déroulées le 30 août 2022 à RIZAY, Monsieur Stanislas CAILLAUD a été élu Maire en remplacement de Monsieur Michel D'ORBEL, décédé le 18 août 2022,

Considérant qu'il est proposé la candidature de Monsieur Stanislas CAILLAUD comme délégué titulaire au sein du Comité Syndical d'EAU 17,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner Monsieur Stanislas CAILLAUD comme délégué titulaire au sein du Comité Syndical d'EAU 17,
- de charger Monsieur le Président de la notification de la présente délibération au Syndicat Mixte EAU 17.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Président
Commune de Saintonge
Communauté de Communes
Sylvain BARRAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Nolle, PELLEIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHEL Philippe, GANDAUBER Gerard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visiococonférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

MISE À JOUR DES REPRÉSENTATIONS DE LA CDC

Monsieur le Président propose d'effectuer une mise à jour des représentations de la Communauté de Communes auprès des partenaires afin de permettre à chacun de confirmer son engagement ou de céder sa représentation à un autre membre du Conseil.

Monsieur Alexandre Schneider indique aux membres du Conseil sa volonté de se retirer de la représentation de la CDC auprès du SMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de désigner les Conseillers Communautaires suivants représentants de la Communauté de Communes dans les différents organismes :

REPRESENTANTS SMCA (5 titulaires – 5 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Jean-Denis STAUDER	Jean-Claude GRENON
David RAFFE	Patrick MACHEFERT
Sylvain BARREAUD	Lyliane SIGNAT
Jacky MICHAUD	Jean-Pascal VIALE
Nadège LOUASSIER	Mikael MOINET

REPRESENTANTS SDEER (1 titulaire – 1 suppléant)
--

Titulaire	Suppléant
Jacky MICHAUD	Patrick MACHEFERT

REPRESENTANTS SYNDICAT DE VOIRIE (3 titulaires – 6 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Alexandre SCHNIDLER	Mikaël MOINET Jacky MICHAUD
Jean-Claude GRENON	Philippe GACHET Patrick VIDAL
Gérard GANDAUBER	Nadège LOUASSIER

REPRESENTANTS LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE + LES P'TITES COCCINELLES	
Monique RIVIERE	
Gaelle DALAIS	
Nelly BOURSQUOT	
Christine DUCAYRA	
Lylane SIGNAT	
Cathie GUIBERTEAU	

REPRESENTANTS EAU 17 (4 titulaires – 4 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Monique RIVIERE	Francis BORDET (Port d'Ervaux)
Alexandre SCHNEIDER	Thierry DOUBLET (Soullignorges)
Stanislas CAILLAUD	Frédéric BOURSQUOT (Sainte Germe)
Michel LORCAU (Geay)	Patrick CHALMETTE (Nieul Les Saintes)

REPRESENTANTS CYCLAD (4 titulaires – 4 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Jean-Paul GAILLOT	Marie-Nicelle MARTIN
David RAFFI	Philippe GACHEL
Jean-Pascal VIALE	Nadège LOUASSIER
Sylvain BARREAUD	Mikaël MOINET

REPRESENTANTS EPTB (1 titulaire – 1 suppléant)	
Titulaire	Suppléant
Sylvain BARREAUD	Jacky MICHAUD

REPRESENTANTS SOLURIS (1 titulaire – 2 suppléants)	
Titulaire	Suppléants
Monique RIVIERE	Jean-Pascal VIALE Patrick MACHEFERT

REPRESENTANTS CNAS (1 titulaire – 1 agent)	
Titulaire	Agent
Nelly BOURSQUOT	Véronique GREMILLET

REPRESENTANTS SYMBA (1 titulaire – 1 suppléant)	
Titulaire	Suppléant
Francis BORDET	Stéphane MAJEAU

REPRESENTANTS CAUE 17 (1 titulaire – 1 suppléant)	
Titulaire Jean-Claude GHENON	Suppléant Jacky MICHAUD
REPRESENTANTS MISSION LOCALE Monique RIVIERE	
REPRESENTANTS HABITAT 17 Monique RIVIERE Jean-Pascal VIALE	
REPRESENTANTS CHARENTE MARITIME INITIATIVE Jean-Denis STAUDER Nacége LOUASSIER	
REPRESENTANTS ADIL Monique RIVIERE Jean-Pascal VIALE	

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président


 Coeur de Saintonge
 (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES)
 Sylvain BARRFALID



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Le mardi 28 septembre 2022, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Fortchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRÉNON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents
Mmes BOURSIQUOT Kelly, DALAIS Guélie, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LO-JASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSFAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte
M. BACHÉREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAYDAUBERT Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal
Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre
Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 20

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULÉ ET REMPLACÉ DELIB 74-2022 - COMMISSION CM/ENVIRONNEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

Commission CM-Environnement
Président : David RAFFE
Guélie DALAIS
Jean-Pascal VIALE
Monique RIVIERE
Marie-Noëlle MARTIN
Sandrine CHEMINIER
Jacky MICHAUD
Mikael MOINET

Séverina GRATON
Patrick VIDAL
Jean-Paul GAILLET
Cathie GLIBERTEAU
Patrick POILLI
Stéphane MAISAL
Philippe GAGNIET
Gérard GAMBRIER
Marie-Claude PELLET CA

Adopté à l'unanimité

A Saint-Fortchaire, le 28 septembre 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
SYLVAIN BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GHIRFTEAU Carme, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Nicole, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CALLAUD Stanislas, ELRAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visoconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Yvonne (pouvoir à Patrick POCHE), GALLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACÉ DE LIB 69-2022 - COMMISSION PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION ENFANCE PETITE ENFANCE JEUNESSE
Présidente : Monique RIVIERE
David RAFFE
Jean-Pascal VIALE
Gaëlle DALAIS
Marie-Claude PELLETIER
Mikael MOINET
Christine DUCAYLA

Engitte BOURSICOURT
Dominique BERNARD
Nelly BOURSICOURT
Lyliane SIGNAT

Adopté à l'unanimité

A Saint-Fanchaire, le 28 septembre 2022

Le Président



cosurdesaintonge
Sylvain SARRICAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Fort-l'Oratoire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents
Mmes BOURSICQJOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYIA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTFAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Émilie
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lucie, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAIFAU Stéphanie, MOINET Mikael, POCH Patrick, STALDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal
Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre
Excusés - SIGNAT Lyane (pouvoir à Patrick POCHE), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULÉ ET REMPLACÉ DELIB 72-2022 - COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES
Président : Jean-Claude GRENON
Patrice BACHEREAU
Sylvain BARREAUD
Dominique BERNARD
Stanislas CAILLAUD
Philippe GACHET
Jean-Paul GAILLOT

G�rard GANDAUBER
Jean-Pascal VIALE
Patrick MACHEFERT
Marie-Noelle MARTIN
Jacky M CHAUD
Mikael MOINET
David RATTE
Monique RIVI-EH
Alexandre SCHNEIDER
Lylane BLINAT
Patrick VIDAL

Adopt   l'unanimit  

A Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Pr sident

C ur de Saintonge
COMMUNAUT  DE COMMUNES
Sylvain GARRAFINO



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Communauté de Communes à Saint-Paulin.

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jarky, Vices-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, PALAS Garille, DUCAYRA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT I Brigitte
M. BACHÉREAU Patrice, BERNARD Dominique, CALLAUD Stanislas, CURAND Lionel, GACHET Philippe,
GANDAURER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal
Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre
Excusés : SIGMAT Lyane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022
Présents : 29
Votants : 32
Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 73-2022 - COMMISSION VOIRIE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION VOIRIE
Président : Jean-Claude GRENON
Jean-Pascal VIALE
Monique RIVIERE
Christian HILLAIRET
Mikael MOINET
Philippe GACHET
David RAFFE

Angette BOLLERS DUBOY
G�rard GANDALBER
Nad�ge LOUASSIER
Alexandre SCIINCIDER
Patrick VIDAL
Dominique BERNARD
Patrice BACHEREAL
Staslas CAILLIAT

Adopt   l'unanimit  

A Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Pr sident



COMMUNAUT  DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAS Gaelle, DUCAYLA Christine, GRATON Fabrina, GIMBERTEAL Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CALLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyfane (pouvoir à Patrick POGGI), GUILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 37

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DE LIB 31-2021 - COMMISSION FINANCES

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».


Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION FINANCES	
.....	Monique RIVIERE
.....	Marie-Noëlle MARTIN
.....	Jacky MICHAUD
.....	Cathie GIMBERTEAU
.....	Jean-Denis STAUDER
.....	Philippe GACHET
.....	Jean-Claude GRENON
.....	Gérard GANDAUBER
.....	Alexandre SCHNEIDER

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mmes RIVIÈRE Monique, M. MACHETERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSICQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Bénédicte, BOURSICQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, VOIMET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIAJE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandra

Excusés : SIGNAT Lylane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIÈRE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention Territoriale Globale 2022-2026 sera signée avec la CAF le lundi 14 novembre prochain à 14h30 à la Communauté de Communes. Ce même jour sera également signée la convention Grandir en Milieu Rural (GMR) avec la MSA.

Cela détermine les 4 comités de pilotage qui ont eu lieu de décembre 2021 à septembre 2022 permettant d'établir le bilan et l'évaluation de la CTG 2019-2021 et les projets : CTG 2022-2026 et GMR 2022-2025.

Le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer la convention territoriale globale (CTG) 2022-2026 avec la CAF de la Charente Maritime ainsi que la convention Grandir en Milieu Rural (GMR) 2022-2025 avec la MSA de la Charente Maritime.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Pourçain.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSICQUOT Helly, DAJAS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GILBERTEAU Cathie, LOJASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CHAILAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDALBER Gérard, HILTAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUFFER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILTAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 20

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

VOIRIE : RENOUVELLEMENT MARCHÉ A BON DE COMMANDES

Le marché de travaux d'aménagement et réparation de chaussée sur la voirie et espaces communautaires a été notifié à l'entreprise Joly TP à compter du 1er janvier 2021 et reconduit pour l'année 2022.

La reconduction pour l'année 2023 sera considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché reconduit en 2022.

Lors de la commission voirie du 13 septembre 2022, un tour de table auprès des communes ayant réalisés des travaux par le biais du marché à bon de commandes, suggère à l'unanimité le renouvellement de ce contrat qui donne entière satisfaction.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil l'autorisation de pouvoir relancer pour l'année 2023, le marché à bon de commandes de travaux d'aménagement et réparation de chaussée sur la voirie et espaces communautaires.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Pourçain, le 28 septembre 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est tenu en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEBERT Patrick, M. RAFFE David, M. CHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSICQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, OUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUZER Gérard, HILLAIRET Christian, MAEAO Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Fau (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 37

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

VOIRIE : SORTIE MATÉRIEL INVENTAIRE

Lors du conseil communautaire du 13 avril 2022, a été proposée aux communes, une convention de mise à disposition de matériel permettant à la fin de la période d'amortissement d'en faire l'acquisition pour une valeur représentant 7% du prix d'achat hors taxes.

De ce fait, les matériels seraient transférés de l'inventaire de la Communauté de Communes vers celui de la commune bénéficiaire.

Suite au retour de la convention signée par la commune de Port-d'Envaux, pour les matériels ci-dessous :

Designation	valeur d'achat HT	année achat	Durée amortissement	valeur restitution
TRACTEUR CASE 2080	31 750.00	2008	8	638,2
REMORQUE BNG TRIBENNE	6 125.00	2008	4	122,5
TRACTEUR JOHN DEERE X930R	16 850.00	2014	8	339

Suite au retour de la convention signée par la commune du Bzurlay, pour les matériels ci-dessous :

Designation	valeur d'achat HT	année achat	Durée amortissement	valeur restitution
FAUCHEUSE NOREMAT	14 550.00	2009	4	291

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil d'effectuer les démarches administratives de cession ainsi que l'émission du titre de recettes auprès des communes concernées.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président



Logo of the Communauté de Communes Cœur de Saintonge, featuring a stylized 'CS' and the text 'Cœur de Saintonge' and 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COMMUNES'.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Le jour deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président.

M. GRÉNON Jean-Claude, Mme RIVIÈRE Murielle, M. MACHIEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSOUQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUBERTHEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSOUQUOT Brigitte

Mrs BACHÉREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérald, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphanie, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Elyane (Pouvoir à Patrick FOCH), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 28 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Murielle RIVIÈRE

VOIRIE : VENTE NACELLE TRACTÉE NIFTYLIFT

Considérant que la nacelle tractée de marque Niftylift n'est pas adaptée aux besoins des communes et que son utilisation est quasi inexistante,

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil de faire toutes les démarches nécessaires pour vendre le matériel et signer toutes les pièces administratives concernant la vente précitée.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président

Sylvain BARREAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARRÉAUX, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARRÉAUX Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFÉRY Patrick, M. RAFFÉ David, MICHAUD Jacques, Vice-Présidents

Mmes BOURSICQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GAILLAUD Stanislas, DURAND Linne, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mickaël, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POUCH), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFÉ), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

MARCHÉ : RESTAURATION DE L'ESPACE PUBLIC – POINT DE SITUATION ET RELANCE DU MARCHÉ

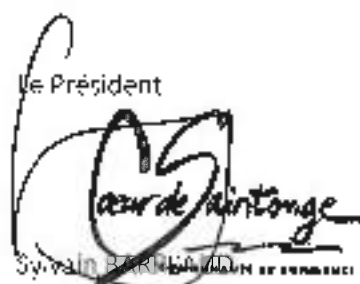
Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de prendre connaissance du bilan qui a été précédemment présenté à la Conférence des Maires / Commission voirie du 13 septembre 2022.

Afin de maintenir le soutien d'insertion par le travail, Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour :

- Relancer un marché de prestations « Restauration de l'espace public » avec une clause d'insertion par le travail
- Autoriser la pluri-annualité du marché avec clause de revoyure tous les ans sur un maximum de 3 ans
- Signer et mettre en place l'ensemble des pièces administratives concernant le marché précité

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président

 Sylvain BARRÉAUX
 Président de la Communauté de Communes



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRÉNON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. CHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCANI A Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTFAU Camille, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELETTIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJFAL Stéphane, MOINET Mikael, POUCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Fascial

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (Pouvoir à Patrick POUCH), GAILLOF Jean-Faul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 28 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

PARTICIPATION SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL – SEMDAS)

Suite aux propos liminaires, en introduction du Conseil Communautaire de Monsieur Patrice ACQUIER, Directeur de la SEMDAS, Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires que le Département de la Charente Maritime a fait de l'aménagement du territoire un des enjeux stratégiques de ses politiques publiques.

Conscient que la mise en œuvre d'opérations d'aménagement structurantes exige une très forte réactivité opérationnelle ainsi qu'une ingénierie et des capacités financières dédiées, le Département a fixé un objectif d'offrir une panoplie complète d'outils d'aménagement au service de l'intercommunalité et de ses communes membres.

Le Département envisage de créer une société publique locale (SPL) en complément de la société d'économie mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS) permettant aux collectivités et groupements de collectivités actionnaires de bénéficier d'une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité dans les domaines que sont l'aménagement, la construction, l'environnement, le développement économique, touristique et de loisirs, ou encore l'innovation et transition énergétique.

La SPL aura vocation d'accompagner les collectivités et groupements de collectivités actionnaires dans tout projet de leur territoire et ce, principalement sous la forme de marchés ou de concession (mandat, marché de prestation de service, conduite d'opérations, contrat de concession d'aménagement...)

Le capital social de la SPL serait de l'ordre de 300 000 euros, obtenu majoritairement par le Département de la Charente Maritime qui a également vocation à porter provisoirement des actions destinées à être cédées aux communes souhaitant, postérieurement à la création de la SPL, en devenir actionnaires et de faire appel à ses services.

A ce titre, et dans la perspective de la constitution de la SPL au 1^{er} janvier 2023, il est envisagé que puissent participer au capital initial :

- Le Département de la Charente Maritime
- L'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale du département
- Les communes souhaitant être accompagnées rapidement par la SPL pour un projet de territoire ou d'équipement d'ores et déjà arrêté.

Au même titre que la SEMCAS, la gouvernance de la SPL sera organisée autour :

- D'une Assemblée Générale au sein de laquelle siègera le représentant légal de chaque actionnaire
- D'un Conseil d'administration composé de dix huit membres (nombre maximum prévu par la loi)
- De l'Assemblée Spéciale composée de l'ensemble des actionnaires ne bénéficiant pas, en raison du niveau de leur participation au capital, d'une représentation directe au Conseil d'administration
- D'un(e) Président(e)
- D'un Directeur(trice) Général(e)

Se en les principes énoncés par l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration pourrait être composé de :

- 10 administrateurs nommés par le Département de la Charente Maritime
- 1 administrateur nommé par chacune des 4 Communautés d'Agglomération
- 4 administrateurs nommés en qualité de représentants communs des actionnaires siégeant au sein de l'Assemblée Spéciale (2 représentants communs pour les Communauté de Communes et 2 représentants pour les communes actionnaires).

Cette composition a été établie sur la base d'une répartition de l'ordre de :

- 190 000 € pour le Département de la Charente Maritime
- 17 000 € pour chacune des 4 Communautés d'Agglomération
- 5 000 € pour les Communauté de Communes
- 300 € pour les communes

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil un accord de principe qui sera suivi d'une approbation de participation et des statuts au plus tard le 20 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Fort-Mc-Jean, le 28 septembre 2022.

Le Président

Sylvain CHARREAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain HARRAUJOU, à la Communauté de Communes à Saint-Paulin.

PRÉSENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAÏLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOJASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Réatrice, BOURSIQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphanie, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 37

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

MISE À DISPOSITION DES MINIBUS : CONDITIONS ET RÉGLEMENT

Suite à plusieurs sollicitations de diverses structures (maisons de retraite, associations humanitaires...), pour la mise à disposition des minibus de la Communauté de Communes, Monsieur le Président reprocède les conditions principales de ce service :

- Article 2 de la convention : « La mise à disposition de minibus est ouverte aux associations et organismes à vocation sociale, culturelle, socio-éducative et sportive, aux collectivités locales et aux établissements scolaires intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes, pour transporter les enfants »
- Article 9 de la convention : « L'utilisation des véhicules par les ALSH et les animateurs communautaires prime sur toute demande. La priorité des mises à disposition est accordée aux actions en direction de l'enfance et de la jeunesse »

Monsieur le Président propose que toute autre demande, qui ne rentrerait pas dans ces conditions, soit étudiée en Conseil Communautaire.

Monsieur le Président souève un point de la convention, l'article 4 « Condition chauffeur(s) du (des) véhicule(s) », qui mériterait d'être complété. En effet, certains clubs du territoire sont en entente avec un club extérieur, ce qui amène des personnes extérieures au club signataire de la convention, à conduire les véhicules.

Monsieur le Président propose de compléter l'article 4 de la convention de mise à disposition avec la mention suivante : « Le(s) conducteur(s) désigné(s) devra(ont) être adhérent(s) et/ou bénévole(s) de l'association de marée à laquelle cas, l'association engagée son entière responsabilité concernant les personnes extérieures au club qui seraient amarrées à conduire le (les) véhicule(s) ».

Adopté à l'unanimité

A Saint-Pierre, le 28 septembre 2022

Le Président



Stéphane ESTROFFEL



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARBEAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Pourçain.

PRÉSENTS : M. BARBEAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, V. MACHEFERI Patrick, M. RAFFE David, M CHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, OUCAYUA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrick, BERNARD Dominique, GAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHEL Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAL Stéphane, MOINET Mickaël, POCH Patrick, STAUCER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-François (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT « ROUE BLANCHE - CHEMIN DU LAVOIR »

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entérinée par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant les actions menées sur le développement de la mobilité douce, la création d'une boucle cyclable « La Roue Blanche » qui emprunte des aménagements en site propre et des voiries partagées, répondant au schéma départemental Véloroutes, Voies Vertes,

Considérant la volonté de la commune de Pont-l'Abbé-d'Arnoult de classer le Chemin du Lavoir, support de « la Roue Blanche » en voie verte,

Considérant la nécessité sécuritaire qui impose la mise en place de barrières et de glissière de sécurité, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil ce retenir l'offre de Pic Bois pour un montant de 5 964,90 € HT

Fourniture	Pose	Total HT
------------	------	----------

Société Pic Bois :	1 959.60 €	4 005.30 €	5 964.90 €
Société ADproduction :		sans réponse	
Société Rondino :	2 488.61 €	sans réponse	offre incomplète

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil de solliciter une aide du conseil départemental pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président



Sylvain de Saintonge



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Jan deux mil à vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents
 Meses BOURSUQUOT Nelly, DALAIS Gaelle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAL Cathie, LOUASSIER Nathalie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Réatrice, BOURSUQUOT Brigitte
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANCAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAL Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal
 Vidéoconférence : SCHNIFDFF Alexandre
 Excusés : SIGNAT Lilliane (Pouvoir à Patrick FOCH), GAILLOT Jean-Paul (Pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

DON ASSOCIATION SUITE AU DÉCÈS DE MICHEL DOUBLET

Considérant le souhait de la famille en deuil de Michel Doublet de faire un don à une association ou organisme en lien avec la lutte contre le Cancer, en lieu et place d'une couronne,

Monsieur le Président propose d'effectuer un don de 150 € à l'Institut Bergonié à Bordeaux

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président

Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENOUX Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALMS Gaëlle, DICKAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Camille, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUJER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 37

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

PERSONNEL : RENOUELEMENT CONTRAT PEC – AGENT D'ACCUEIL

Le Président informe les membres du Conseil

Les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'agent d'accueil de la CDC termine son contrat « PEC » (Parcours Emploi Compétences) le 30 septembre prochain

Elle assure l'accueil physique et téléphonique ainsi que des tâches d'administration générale.
Son contrat peut être renouvelé pour 6 mois dans les mêmes conditions avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du salaire brut sur une base de 26h00 hebdomadaires.

Monsieur le Président propose donc de renouveler cet emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) à temps complet à compter du 1er octobre 2022.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARBEAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARBEAUD Sylvain, Président

M. GRÉNON Jean-Claude, Mme RIVIÈRE Murielle, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSICQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DJOCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GU BERTÉAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Réatrice, BOURSIQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, SANDAJBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAL Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNIFIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Murielle RIVIÈRE

PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'un des agents du service urbanisme sollicite une disponibilité d'office pour raisons personnelles à compter du 1^{er} décembre prochain.

Compte tenu du fait qu'un autre agent quitte également le service urbanisme à compter du 1^{er} octobre 2022, il convient de créer un emploi permanent de d'instructeur du droit des sols à temps complet.

Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois suivants :

- Rédacteur
- Technicien
- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 1^{ère} et 2^{ème} classe

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe

Il est donc proposé aux membres du Conseil :

- de créer un emploi permanent d'instructeur di. droit de sols à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2022
- de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porcnaire, le 28 septembre 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 septembre 2022 à 17h40, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DALAIS Saïelle, DUCAYLA Christine, GRATON Ségolène, GUILBERTEAU Catherine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte
 M. BACHERÉAU Patrick, BERNARD Dominique, GAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : SIGNAT Lyliane (pouvoir à Patrick POCH), GAILLOT Jean-Paul (pouvoir à David RAFFE), VIDAL Patrick (pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : 29

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

FINANCES : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président indique qu'il convient d'effectuer des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2022 du Budget Principal :

Dépenses investissement				Recettes investissement		
Articles	Op4	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant
2151	50	Voie Les Essards	6 700			
2151	55	Voie Pont l'Abbé d'Arnoul	1 650			
2152	55	Équipement voie Pont l'Abbé d'Arnoul	7 200			
2151	57	Voie Rue Les Saintes	500			
2158	49	Matériel technique Cruzaines	10 0500			
Écritures d'ordre						
2151-041		Régularisation travaux	957 956,34	2317-041	Régularisation travaux voie	957 956,34
4581-041	105	Flow Vélo Geay Le Mung	13 833,35	4582		13 833,35
2315		Régularisation études GPL	27 730,80			
4587		Régularisation études GPL	29 536,20	2312	Régularisation études GPL	41 734
2031		Régularisation études GPL	18 984	2031	Régularisation études GPL	33 572
TOTAL			1 047 595,69	TOTAL		1 047 595,69

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 septembre 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES